

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LE RETOUR EN CLASSE

Nouvelles mesures sanitaires

À compter du 18 janvier 2021, **tous les élèves** fréquentant le Centre d'éducation des adultes (CÉAN) devront porter un masque de procédure à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.



FGA-ACCES-FRANCISATION

À votre retour, vous recevrez un masque de procédure lors de votre premier cours.

Vous conserverez celui-ci tout le temps de votre présence au centre. Vous devrez utiliser un masque de procédure par demi-journée. (2 masques pour celles et ceux qui passent la journée au centre)

En quittant votre dernier cours de la demi-journée, nous vous demandons de prendre un autre masque et de le porter à votre prochaine visite.

La procédure se répète par la suite à chacune de vos visites au centre.

*** Ce type de masque sera aussi remis aux élèves en salle d'examens

Intégration sociale

Un masque de procédure sera remis aux élèves chaque matin.

Couvre-Feu Élèves ayant des cours de soir en FGA et en francisation

Lors de votre premier cours (18, 19 ou 20 janvier), votre enseignant vous remettra une lettre. Cette dernière confirmera votre participation à des cours de soir au CÉAN.

Si vous êtes interpellés par un policier, vous n'aurez qu'à lui présenter la lettre qui constituera votre pièce justificative.

Couvre-feu Examens en soirée

Lors de votre examen, la surveillante vous remettra une lettre. Cette dernière confirmera votre présence au CÉAN pour un examen.

Si vous êtes interpellés par un policier, vous n'aurez qu'à lui présenter la lettre qui constituera votre pièce justificative.

Nous vous remercions de votre collaboration !